

Contrat de Location

Mobilhome Steinmetz sur Camping La Sirène - F- Argelès-sur-Mer

	Locataire:
Nom, Prénom	
Naissance: lieu et date	
Rue, no.	
Code postal , Ville	
Pays	
Tél. + Portable	
Courriel	

Informations sur les occupants du mobilhome (max : 6 personnes y compris les bébés) :		
Nom de famille	Prénom	Né(e)
1. Locataire:		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		

Voiture (le mobilhome ne possède qu'une place de stationnement) :

1. Type de voiture:	Immatriculation:
Tout véhicule supplémentaire devra stationner sur le parking extérieur, payant.	
2. Type de voiture:	Immatriculation:

La date d'arrivée 16.00 heures

La date de départ 10.00 heures

Le calcul de votre séjour et de l'acompte:

Prix 1 la nuit € x	Nuits = €
Prix 2 la nuit € x	Nuits = €
Prix 3 la nuit € x	Nuits = €
TOTAL		 €
CAUTION		+	150,00 €
La SOMME à transférer		 €

Après réception du contrat, vous recevrez les coordonnées bancaires (RIB).

Après réception de l'acompte, vous recevrez la confirmation de votre réservation

Acompte : 25% du TOTAL = Acompte €

Le reste de compte € (TOTAL + CAUTION – Acompte)

doit être payé 4 semaines avant la date d'arrivée.

Compris: Ménage au départ, l'eau, le courant et « bracelet club »

Mais : Au départ, le locataire doit nettoyer la cuisine (la cuisinière, la vaisselle etc.), la salle de bain et la toilette !

La Taxe de séjour n'est pas incluse et doit être réglée à l'arrivée.

Les vélos sont mis à votre disposition, sans contrat.

Le soin à ces derniers est exigé et leur utilisation à vos risques et périls.

J'ai pris connaissance de vos conditions générales de location et déclare les accepter.

.....
Date

.....
Signature de la/ du locataire

Conditions générales de location

1. Le mobilhome est pour non-fumeurs. Animaux ne sont pas permis.
2. Précisez s'il vous plaît les noms et dates de naissance de toutes les personnes qui occuperont le mobilhome Steinmetz.
Si la location est acceptée, elle la sera pour les personnes inscrites et en aucun cas remplacées par des tiers. Le non respect de cette clause entraînera l'annulation du contrat et la perte de l'acompte versé lors de la réservation. Attention: Toute demande de location faite par un mineur ou incluant des mineurs non accompagnés de leur représentant légal ne pourra être acceptée.
3. max. 6 personnes + 1 véhicule max./ mobilhome (1 bébé compte pour 1 pers.).
4. Précisez exactement la date de votre arrivée et celle de votre départ.
La durée minimale de séjour de min. 7 nuits est négociable.
5. Le jour du départ: l'emplacement doit être libéré à 10h au plus tard.
6. Le jour d'arrivée: Nous aviser de tout retard éventuel d'arrivée afin de conserver votre réservation.
(Tel. La Sirène: 0033 4 68 81 04 61 / Tel.: Steinmetz mobil 0049 (0) 171 2 675 369)
7. La location est personnelle. Il est interdit de céder ou sous-louer à un tiers.
8. Si plusieurs familles doivent se succéder, il est indispensable de faire une demande de location pour chaque famille.
9. Toute demande particulière concernant le séjour devra être spécifiée par le client au moment de sa réservation et du paiement de l'acompte. Mais la Direction ne peut la garantir.
10. Tout véhicule supplémentaire devra stationner sur le parking extérieur, payant.
11. **En cas d'une conclusion du contrat, le locataire doit payer immédiatement un acompte de 25 % du prix locatif.** Après nous avons reçu le contrat, vous recevrez les coordonnées bancaires (RIB). Après nous avons touché l'acompte, il y a une confirmation de votre réservation.
12. Il vous sera demandé de payer aussi une caution de 150,00 €.
13. Le paiement du règlement du solde + de la caution doivent être rentrés à mon compte plus tard 4 semaines avant le début du voyage.
14. La caution sera retransférée au locataire pourvu que le mobilhome, le place de stationnement et les bicyclettes sont propres et laissés en état régulier avec tout qui y correspond.
15. Une assurance annulation est facultative.
Mais, en cas d'annulation, aucun acompte ne sera remboursé.
Si vous annuliez 0-20 jours avant la date d'arrivée contractuelle, la réservation sera annulée et la somme du loyer sera retenue et pas remboursée.
16. - Le louer ne saurait être tenu pour responsable d'informations non confirmées par écrit, et notamment, lors de l'envoi de la confirmation.
17. Club enfants : les activités que le club du camping La Sirène propose aux enfants de plus de six ans sont gratuites (en fonction des places disponibles). Les animateurs pourront refuser l'accès au Club aux familles qui n'auraient pas respecté les horaires ou dont l'enfant pourrait occasionner une gêne au bon fonctionnement de ce service.
18. La sécurité des enfants dans le parc incombe totalement à leurs parents ou responsables légaux, notamment aux abords des complexes aquatiques et des aires de loisirs.
19. Pour l'accès au camping et aux activités, il vous sera remis un club-bracelet permanent à porter pendant toute la durée de votre séjour.
Au cas du perte du bracelet, cela doit être remplacé au prix de vous.
20. Apporter des animaux est interdits.
Les nombreux agréments de la vie en camping compensent largement les légers désagréments du plein air. Les insectes et autres «petites bêtes» font partie de cette formule de vacances. La Direction n'est pas responsable de leurs déplacements dans le camping...
21. La Direction se réserve le droit de suspendre certaines prestations sans préavis.
22. La Direction mettra un terme immédiat au séjour sans indemnité ni compensation en cas de non respect du règlement intérieur.
23. Les clients de La Sirène et de l'Hippocampe n'ont pas accès à la piscine du Bois de Valmarie.
24. En aucun cas les visiteurs (non-locataires) ne peuvent accéder aux activités du camping
25. Les vélos sont mis à votre disposition non contractuels, c'est-à-dire, que vous n'avez pas droit à les vélos.
On doit les traiter prudemment et vous faites l'utilisation des vélos à vos risques et périls

Une confirmation de votre réservation vous sera retournée après enregistrement.

Famille Steinmetz vous souhaite des bonnes vacances.